— Le *Petit Moniteur* contient le récit suivant :

« Des mariniers ont retiré hier du canal le corps d'un homme qui paraît être celui de M. d'Archiac, professeur au museum d'histoire naturelle, disparu depuis le 23 décembre dernier.

« Le commissaire de police du quartier Folie-Méricourt, M. Fouquet, assisté du docteur et médecin Boillet, a procédé aux constatation usitées en pareil cas, et constater que le corps du noyé a séjourné environ un mois sous l'eau et qu'il ne porte aucune trace extérieure de violence.

« Les traits du visage sont méconnaissables par suite de la décomposition.

« Les vêtements se composent d'une chemise, d'un gilet piqué noir, d'un caleçon de coton, d'un paletot étoffe marron, d'un pantalon de crême couleur à très petits carreaux noirs et blancs.

» Le signalement de ces vêtements coïncide avec celui de ceux que portait l'infortuné M. d'Archiac le jour de sa disparition.

» Parmi les papiers trouvée dans l'une des poches du paletot, étaient plusieurs lettres que l'action de l'eau a rendues indéchiffrables, mais sur lesquelles on a pa lice ces mots :

« M. Dupin...collége...Vangirard... mourir plus loin encore...mille circonstances curieuses m'excitent et...m'accusent encore...Les machinations infernales de l'héritier...d'accord et payé par Es... après m'avoir...déshonoré...Il me faut mourir...victime d'atroces machinations ...Je...je suis malheureux; je pourrais être très heureux...

» Le cadavre a été transporté à la morgue, et le nécessaire va être fait pour constaté si c'est bieu celui du malheureux savent.»

— Voici le sommaire de la *Revue du Monde catholique* du 25 janvier 1869 :

I. Sur un manuscrit grec palimpseste, par P. Vercellone.
II. — Le Pontife romain et le schisme oriental, par P. Montrozier.
III. Notre-Dame de Lourdes (suite), par Henri Lasserre.
IV. Le travail dans le christianisme, par H. de Riancey.
V. L'île de Crète devant la Conférence, par Arthur Loth.
VI. Mademoiselle de Chavas (nouvelle), par Dorothée de Boden.
VII. L'Arabie centrale, par A. Frout de Fonpertuis.
VII. — Chronique du Concile, par J. Chantrel.
VIII. — Revue politique de la quinzaine, par Eugène Veuillot.
X. Chronique littéraire, par Oscar Havard.

Un an : 32 fr., six mois, 17 fr. Paris, Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

TRIBUNAUX.

Un libraire, nommée Gosselin, et qui n'appartient pas à la famille de l'ancien libraire de ce nom, s'était formé une bibliothèque secrète de tous les livres politiques condamnés depuis dix ans, auxquels il avait quelques ouvrages obscènes. Il faisait un grand débit de tous ces ouvrages, et il paraît même qu'il tenait la *Lanterne* Il employait des femmes belges pour transporter ces ouvrages de Belgique en France.

M. Gosselin apris la fuite. Il était cité devant la 6e Chambre correctionnelle pour délits d'offenses envers l'Empereur, dexcitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'apologie de faits réputés crimes, d'outrages à la morale publique et religieuse, etc. — Deux de ses commis, les sieurs Fontaine et et Lemaître, rèvenus de complicité dans la plupart des délit reproché à Goesselin ont été condamnée par le tribunal chacun à deux moisd'emprisonnement. Gosselin a été condamné pardéfaut à trois années d'emprisonnement et à 5,000 francs d'amende.

Menus Propos.

« C'est le gendarme de M. de Forcade La Roquette, » telle est la nouvelle expression qui a pris place, depuis deux jours, dans le vocabulaire parisien, pour designer une allégation, matériellement vraie, mais qui n'a aucun rapport avec l'objet en discussion. Ainsi deux personnes se disputent dans la rue. — Monsieur, dit l'une, je vous ai fourni des habits, vous ne m'avez pas payé et en outre vous m'avez battu. — Pardon, répond l'autre, je ne vous dois rien et la preuve c'est que j'ai payé hier mon propriétaire; ensuite je ne vous ai pas battu, et la preuve c'est qu'il y a six mois, voulant séparer des gens qui se gourmaient, j'ai reçu un coup de poing.

Cette façon de raisonner est ce qu'on appelle, depuis avant-hier, l'argument du gendarme. On ne le trouve point dans la *Logique* de Port-Royal, mais il est d'un effet assuré, à en juger par le succès qu'il a obtenu dans la bouche de notre nouveau ministre de l'intérieur. On se rappelle à quelle occasion cette nouvelle forme d'argumentation a pris naissance. Dans la discussion sur la fameuse élection du Gard, où le malheureux Sanier faillit perdre la vie, M. de Forcade La Roquette, voulant établir que si les militaires sont parfois un peu prompts à mettre les citoyens au bout de leurs baïonnettes, ceux-ci ne respectent pas davantage la vie des militaires, a eu la bonne idée de rappeler qu'un malheureux gendarme avait été frappé mortellement, quelques mois auparavant, dans l'accomplissement de son devoir.

A cette révélation, un frémissement d'indignation a parcouru toute l'assemblée ; Sanier a été oublié, on n'a plus vu que le gendarme. L'ombre de cet infortuné, traitreusement tué, sans doute, par des électeurs, a plané sur la discussion et la cause de l'élection du Gard, dès ce moment, était gagnée.

Mais voilà qu'au milieu de l'attendrissement général, un député de la gauche —ces gens de l'opposition ont des cœurs de pierre — M. Pelletan fit observer que ce gendarme, si heureusement placé dans l'argumentation de M. le ministre, avait été tué par un autre gendarme, et qu'en conséquence ce meurtre ne prouvait rien contre les électeurs de Nîmes, et ne justifiait pas la baïonnette plantée dans les reins du malheureux Sanier. M. de Forcade La Roquette se garda bien de répondre à cette rectification; son récit avait produit son effet; c'était l'essentiel.

On imagine sans peine quel excellent parti les ministres pourront désormais tirer, pour sortir d'une discussion difficile, de cet « argument d'un gendarme » dont nous engageons M. Duruy a prescrire l'enseignement dans les collèges. M. de Forcade La Roquette n'avait point encore eu le temps de se distinguer dans son nouveau poste de ministre de l'intérieur, mais désormais on peut tout attendre de lui, et si son prédécesseur, M. Pinard, avait, pour assurer sa gloire, les lauriers de la grande bataille de Clichy, M. de La Roquette a, lui, déjà, l'invention de l'argument du gendarme. C'est moins brillant, mais aux yeux des connaisseurs, ce n'en est pas moins méritoire. — A. Desonnaz. (*Avenir national*).

—

Je n'étais point fixé sur les devoirs des chambellans. M. Feyrnet, dans le *Temps*, nous donne tous les renseignements désirables. C'est aux chambellans qu'appartient l'honneur de conduire les valets de chambre, de tenir le chapeau de l'Empereur quand il danse, de mettre le couvert, enfin de veiller à la propreté des meubles et des parquets. Ces dernières fonctions sont confiées dans nos modestes intérieurs, à des hommes spéciaux. J'ai peur aussi qu'à l'avenir, le jour de l'ouverture des Chambres, le peuple français, apercevant un chambellan à la tête du Corps Législatif, ne s'imagine que c'est le jour du frotteur.

Rien ne vaut, paraît il, le nettoyage des chenets et le graissage des serrures pour former les représentants d'une grande nation. Rien ne vaut une conversation quotidienne avec un maître d'hôtel pour vous donner des idées saines sur la politique. Avant de songer à gouverner l'Etat, il faut apprendre à faire le menage. Je ne désespère pas, non plus, de lire bientôt dans les *Petites-Affiches* :

UN JEUNE homme dévoue et travailleur désire se placer dans une bonne maison. Il accepterait aussi un mandat de député. Bons renseignements. — Ecrire aux initiales : E. B. T.

D'autre part, les candidats peuvent rédiger des réclamations de ce genre :

« Dévoué toute ma vie aux grands intérêts de la société, ami de l'ordre, soutien de l'Empire, j'ai surtout étudié l'art de faire reluire les parquets sans employer l'encaustique. Je me présente donc, plein d'espoir, aux suffrages de mes concitoyens. S'ils refusent de me nommer deputé, j'espère qu'ils voudront bien me confier le nettoyage de leurs appartements. »

Puisque la première condition, pour posséder l'indépendance, est d'avoir « un bon état, » nous sommes sûrs que les chambellans sont indépendants. Et vous, messieurs, vous qui représentez au Corps Législatif le corps auguste des clefs dans le dos, permettez que je vous félicite. Vous avez compris qu'il fallait à l'Empire des hommes nouveaux ; que la France voulait qu'on lui ouvrit de nouveaux horizons. Ainsi vous avez dédaigné les rengaines des vieux partis. Laissant ceux-ci demander la liberté, ceux-là l'ordre, ceux-là la justice, vous avez proclamé une idée nouvelle. Vous avez courageusement écrit sur votre bannière :

Place aux frotteurs ! — Edouard Lockroy. (*Figaro*.).

Horticulture productive.

Nous publierons sous ce titre une série d'articles dont l'importance ne tardera pas à être appréciée des amateurs d'horticulture; ces articles seront un véritable cours public professé par l'un des hommes qui ont le plus d'autorité dans cette matière, M. Gressent, qui a bien voulu nous assurer de son concours dévoué.]

LES JARDINS-ÉCOLE.

I.

J'écrivais, il y a quelques mois, les lignes suivantes :

« Je n'ai pas hésité un seul instant à m'imposer un assez lourd sacrifice pour créer l'école d'horticulture productive qui manque à Paris et même en France. Nous voyons chaque jour se produire des enseignements différents,, reposant sur des principes opposés; nous sommes témoins de discussions interminables, aussi ardentes que longues, et aucun de ceux qui discutent sans cesse ne nous a encore montré un type de culture qui puisse fixer l'opinion publique par une preuve matérielle.

» Je crois couronner mon œuvre d'utilité publique et donner une nouvelle preuve de ma reconnaissance envers les ministres et les sociétés de progrès qui ont honoré mes leçons et mes livres de leurs encouragements, en créant une école d'horticulture productive, à la porte de Paris, et en mettant tout le monde à même de juger de la valeur de l'enseignement, par l'abondance et le prix de revient du produit. »

L'expérimentation de toutes les écoles, et même de tous les systèmes, m'avaient prouvé depuis longtemps que le jour où des expériences sérieuses de culture se raient faites dans un jardin-école, le bon sens public ferait promptement justice des théories non sanctionnées par la pratique, et mettrait vite fin aux polémiques passionnées qui emplissent, il est vrai, les colonnes des journaux, mais n'éclairent personne.

J'appelais de tous mes vœux la fin des attaques ardentes, dictées le plus souvent par l'intérêt personnel, et dans laquelle les noms les plus honorables, ceux auxquels la reconnaissance publique doit le plus, n'avaient pas toujours été épargnés. Le tombeau de la polémique était le jardin-école; le jardin-école est non-seulement la preuve matérielle, irrécusable de la valeur des enseignements, mais il est encore l'arène des professeurs : c'est leur concours pratique et celui-là seulement peut fixer l'opinion publique d'une manière certaine.

Tous les hommes de valeur, ceux qui croient aux doctrines qu'ils enseignent, ont le plus grand intérêt à prendre part au concours pratique. Toutes les théories sont discutables ; les meilleures peuvent être réduites à néant par un avocat habile, comme les pires peuvent triompher, jusqu'à ce qu'elles se brisent sur l'expérimentation. L'application pratique seule ne permet pas la discussion : c'est le fait accompli dans toute sa brutalité.

L'enseignement de l'horticulture productive est une chose grave, il touche à la fortune publique ; quand il repose sur le savoir allié à l'expérience pratique, il produit la richesse ; dicté par l'erreur, il engendre la ruine, le découragement, et fait rétrograder une science que la France a tant d'intérêt à répandre dans toutes les contrées.

Le jardin-école, montrant à tous les résultats de l'enseignement, est le véritable diplôme du professeur ; c'est la preuve matérielle de son mérite, la seule assez puissante pour imposer silence aux rivalités, à la malveillance et à l'envie. Personne n'a jamais eu la pensée de contester le mérite de M. Alexis Lepère ; celui qui aurait osé le faire eût été hué par tous ceux qui ont vu ses belles cultures de pêchers. Les arbres de M. Lepère ont été plus éloquents que tous les journaux de l'Europe!

L'enseignement de l'horticulture productive, tout utile qu'il est, n'est pas encore réglementée par l'Etat ;il est libre, et Dieu sait s'il abuse de la liberté illimitée ! Au milieu de ce chaos, les bonnes méthodes, celles qui doivent un jour créer d'importantes richesses à la France, sont dans la nécessité de donner des preuves de leur valeur. C'est plus qu'une nécessité c'est un devoir. L'application pratique seule peut éclairer le public, assurer le triomphe de la vérité, et faire justice du charlatanisme.

Lorsqu'en débutant, je cherchais la lumière, je suis tombé, comme tout le monde, au milieu des systèmes opposés. Il fallait nécessairement expérimenter, non pas toutes les méthodes, mais celles qui avaient apparence de raison, pour juger de leur mérite. Il n'y avait alors à Paris, en fait de jardins d'application, que l'école du Luxembourg et le jardin particulier de M. Du Breuil, rue de Grenelle. L'école du Luxembourg n'est plus; le jardin de la rue de Grenelle est détruit : passons, et laissons les morts dormir en paix ! Je sentis alors l'urgence d'une école pratique, et pris la résolution de la créer, autant pour expérimenter les doctrines sur lesquelles je tenais à m'éclairer, que pour montrer à tous le résultat de mes études et l'application de mon enseignement.

Il était très difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver à Paris un terrain propre à la création d'un jardin école. Cet obstacle me décida à aller habiter Orléans, où je plantai mon premier jardin-école en 1859. Ce jardin, où j'avais mûri tant d'expériences, obtenu de si beaux résultats, et qui avait été si utile au public, a été détruit par l'inondation du 26 septembre 1866. Mes cours avaient eu un grand succès à Paris ; j'y étais appelé par mes auditeurs ; j'ai quitté Orléans pour venir à Sannois, où j'ai créé une nouvelle école pratique, plus complète que celle d'Orléans. Sannois, c'est presque Paris : 35 minutes de chemin de fer, deux trains toutes les heures; le prix du transport moins élevé qu'une course de voiture, et mon jardin école à cent mètres de la gare.

J'ai traité pour ce jardin en mars 1867; j'en défonçais une partie en avril, et l'ai *plantée en mai 1867*; en février et en mars 1868, je plantais le reste du jardin fruitier, et traitais pour trois pièces de terre que j'ajoutais, et dans lesquelles j'ai créé: un verger Gresseut, un potager soumis à l'assolement de 4 ans, une culture d'asperges, et un très petit vignoble.

Mon jardin-école est complet, il renferme un spécimen de chacune des cultures que j'enseigne. La théorie est toujours appuyée de la démonstration et de la *preuve pratique*. Je puis même ajouter que malgré mes plantations tardives, et la chaleur torride de cet été mon jardin est resplendissant de végétation. La plantation de 1868 n'a subi que *deux pour cent* de mortalité, et celle de mai 1867 portait des fruits magnifiques cet été.

La création de mon jardin-école de Sannois a été suivie de près par celle du jardin-école de la *ville de Paris*, créé sous la direction du professeur Du Breuil. Ce jardin-école, situé avenue Daumésil à à Saint-Mandé, est immense; il renferme des spécimens de la culture de spéculation fruitière à 40,483 fr. 50. de capital par hectare, de toutes les méthodes et de toutes les formes d'arbres possibles et impossibles. Tout cela sera fort curieux à étudier, et nous remercions d'avance la ville de Paris de nous avoir fourni un tel champ d'expérience, offert une pareille prodigalité de méthodes, de systèmes, d'arbres, de fils de fer, etc.

La ville de Paris aime à bien faire les choses; elle a la gracieuseté de nous offrir la seconde expérience de la culture fruitière au capital de 40.483 fr. 50 c. par hectare; nous l'acceptons avec la plus profonde reconnaissance pour l'édification des spéculateurs en fruits. Le premier essai, fait en très petit, et mal dirigé, nous le croyons, doit être considéré comme non avenu; le second, celui de la ville de Paris, fait par Du Breuil lui-même, sera concluant. Nous attendons les résultats pratiques de l'habile professeur avec la plus grande impatience, dans l'intérêt de la production fruitière.

Le verger Gressent a été planté trois mois après la culture de spéculation du jardin de la ville de Paris; il sera facile de comparer les produits, mais par la dépense : simple particulier, je ne puis d'abord mettre ma caisse en ligne avec celle de la ville de Paris, et ensuite j'ai la conviction que les essais ne sont possibles, dans notre pays, que lorsqu'ils ne demandent que peu de capital et pas trop de travail. Attendons les résultats pratiques pour juger !

En les attendant, je traiterai, dans les articles suivants, du résultat de mes expériences à l'école d'Orléans et à celle de Sannois, afin d'éviter à mes lecteurs les écoles que j'ai faites moi-même.

GRESSENT.
Professeur d'agriculture et d'horticulture à Paris, domiciliés à Sannois, (Seine-et-Oise).

L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait nettement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelons l'attention du public.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE

Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes.

L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves.

1° *Rentes viagères.* — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus.

LA NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagers 5 millions 147 mille 624 fr. 70 ;

2° *Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices.* Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afféren aux primes versées.

LA NATIONALE a réparti à ses assurés participans 4 millions 803 mille 52 francs.

Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à 84 millions.

Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Grammont. A Lille, chez M. Delefils-Decroix, agent général de LA NATIONALE. 8265

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant chaque semaine en 8 pages grand in-4°, donne chaque année plus de 1,500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 *grandes planches de patrons*, dont *voulu surtout être un cours moral d'éducation*. Ce journal apprend donc aux femmes à être élégantes en même temps que simples et à fuir les dépenses d'un luxe extravoguant. Mme E. Raymont préserve les jeunes femmes des maisaines convoitises du luxe ; elle leur donne de précieux conseils pour toutes les circonstances difficiles de la vie. Aux jeunes mères, elle donne de salutaires préceptes d'éducation pour leurs enfants ? aux jeunes filles, elle tâche d'inspirer le respect des parents et l'amour de la vertu.

C'est surtout à cette partie morale que *la Mode illustrée* a dû son succès, et c'est vers ce but utile que continueront à tendre tous ses efforts.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA *Mode Illustrée* se composent comme suit :

1re EDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte.
PRIX : Paris, un an, 12 fr.—Départements, un an, 14 fr.

2e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois.
PRIX : Paris, un an, 15 fr.—Départements, un an, 17 fr.

3e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.
PRIX : Paris, un an, 18 fr.— Départements, un an, 20 fr.

4e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure coloriée *dans chaque numéro*.
PRIX : Paris, un an, 24 fr.—Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRES
annexe à la *Mode Illustrée*
14 feuilles séparées (en dehors des feuilles qui accompagnent déjà la *Mode illustrée*) donnant les patrons de 60 à 70 nouveaux objets de vêtements divers.
Prix uniforme (départements et Paris) franco.
Trois mois, 1 fr. —Six mois, 2 fr. — L'année, 4 fr.
Les abonnements peuvent partir du 1er de chaque mois.
Rédaction, Administration et Abonnements 56, Rue Jacob à Paris.
On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.
A Roubaix, chez J. Reboux, imprimeur-libraire, rue Nain, n° 1.
Pour éviter toute surprise, un des numéros parus sera envoyé *gratis et franco* à toute personne qui, par lettre *affranchie* en fera la demande à l'administration de *la Mode illustrée*, rue Jacob, 56, à Paris.

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE J. REBOUX
ANNUAIRE
de l'arrondissement de Lille,
PAR RAVET-ANCEAU.

EN VENTE
à la librairie J. REBOUX,
Rue Nain, 1, Roubaix
LETTRE
sur le futur Concile œcuménique
par Mgr l'Evêque d'Orléans.
Prix : 1 franc.

COURS DES HUILES du 2 Février.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectoliure	TOURTEUAX. l'hectoliire
Colza	» » » » »	24 » 27 50	15 50 16 00
—épur. q.	» » » » »	» » » » »	» » » » »
Œill. b. g.	» » » » »	32 » 37 »	14 50 15 »
— rousse.	» » » » »	» » » » »	» » » » »
Cameline.	» » » » »	18 » 21 »	15 » » »
Chanvre...	» » » » »	15 » 15 50	12 50 14 »
Lin du p.	74 50 » »	28 50 31 50	28 » 29 »
Lin etgr.	» » » » »	26 » 30 »	25 » 27 »

COURS DE LA BOURSE
Du 2 Février 1868.

Cours de ce jour			Cours p décédent	
3o/o.....	70 75	—	3o/o	70 70
4o/o.....	103 00	—	4o/o	102 75

FLIPO - MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chênes,
VERRE A VITRES
Gros et Détail.
Aux conditions des Verreries.

ANNONCES

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy
CAPITAUX A PLACER
Moyennant sûretés hypothécaires,
aux taux de 4 1/2 et 5 0/0.
8432

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.
CAPITAUX A PLACER
sur hypothèque,
Notamment deux sommes de 30,000 fr. chacune, à placer pour dix ans. 8499

Etude de Me TACQUET, rue Pauvrée, 32, Roubaix.
On demande des capitaux à placer, moyennant sûretés hypothécaires.
8529

A vendre de gré à gré
Une grande quantité de propriétés bâties et non bâties sises à Roubaix.
S'adresser à Me TACQUET, notaire à Roubaix. 8458

Etude de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix
A PLACER
sur hypothèque,
une somme de **25,000 francs** et une autre de **15,000 francs.**
Ces sommes pourraient être divisées.
S'adresser à Me COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44. 8459

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy
Ville de Lannoy.
A CÉDER, pour en jouir de suite,
LE SERVICE
DE MESSAGERIES
de Lannoy à Lille,
qu'exploite madame veuve Delerue, de Lannoy, avec le matériel et les objets qui en dépendent, consistant notamment en :
3 Chevaux, 3 Chariots et 2 Bâches
L'an 1869, le Lundi 22 Février, à trois heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à la cession par adjudication publique, des objets ci-dessus désignés.
S'adresser, pour tous renseignements, audit Me VALENDUCQ, notaire. 8593